

Montréal, le 27 avril 2010

Présentation de la Ligue des Noirs du Québec sur l'utilisation de l'arme à impulsion électrique (Taser gun) à l'audience publique organisée par la Commission de la Sécurité publique de la ville de Montréal

Depuis le décès de Quillem Registre le 17 octobre 2007 suite à plusieurs décharges électriques tirées par les policiers du Service de Police de la Ville de Montréal, la Ligue des Noirs du Québec a, à plusieurs reprises, demandé un moratoire et même une interdiction du pistolet Taser ainsi qu'une enquête indépendante et publique sur sa mort. Depuis 2001, plus de 200 personnes sont mortes en Amérique du Nord et d'autres souffrent de troubles mentaux suite à l'utilisation du pistolet à impulsions électriques. De plus, le comité des Nations Unies sur la torture a déclaré que les pistolets à décharges électriques Taser « **provoquent une douleur aiguë constituant une forme de torture** ». Ceci démontre les dangers de l'utilisation du pistolet Taser sur la vie humaine.

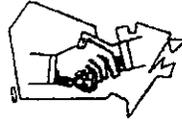
Pourtant la Charte Canadienne des Droits et Libertés et celle du Québec assurent la primauté des droits à la protection de la vie, à la sécurité et à l'intégrité de la personne. La responsabilité fondamentale de notre protection relève des gouvernements. Nous sommes scandalisés que malgré toutes ces déclarations et témoignages qui démontrent les dangers du pistolet à impulsion électrique la ville de Montréal continue à mettre en danger la vie de ses citoyens.

Guillem Registre a reçu à six reprises des décharges électriques qui équivalent à 300000 volts, ce qui constitue une négligence criminelle. Pourtant le directeur de l'administration et des Communications à la ville de Montréal, M. Richard Thériault, en réponse à notre lettre du 14 novembre 2007 relativement à l'utilisation du pistolet Taser et demandant une enquête publique et indépendante sur le décès de Guillem Registre, a dit: « **Le Service de police de la ville de Montréal est reconnu au Québec pour son expertise en matière de dispositif à impulsions. Cette expertise repose sur sa directive très complète en matière d'utilisation et sur la qualité de la formation qu'il a développée** ». Pourtant, plusieurs compagnies et experts ont mis en cause l'utilisation de ce pistolet sur la vie humaine. Il est inconcevable qu'après que Guillem Registre ait reçu 300000 volts de décharges électriques que le rapport du coroner ait conclu que personne n'est blâmable. La Ville devrait ordonner une enquête publique pour éclaircir les circonstances de la mort de Guillem Registre. Trois ans après sa mort, il est surprenant que la ville de Montréal organise une audience publique sur l'utilisation du pistolet Taser. Quelle est la pertinence de cette audience publique? La ville a la responsabilité de protéger ses citoyens de ce danger mortel. Ainsi, la Ligue des Noirs du Québec réitère sa demande d'interdire immédiatement l'usage du pistolet à impulsion électrique.

- P.j :** - Lettre au ministre de la Sécurité publique et au Maire de Montréal
du 14 novembre 2007
- Lettre de réponse de la Ville de Montréal

**LA LIGUE DES NOIRS
DU
QUÉBEC**

• RECONNAISSANCE • UNITÉ • LIBERTÉ



**THE BLACK COALITION
OF
QUEBEC**

• IDENTITY • UNITY • LIBERATION

Montréal, le 14 novembre 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Sécurité publique
10, rue Saint-Antoine Est Bureau 11.39
Montréal (Québec) H2Y1E2

Monsieur Gérald Tremblay
Maire de Montréal
275, rue Notre Dame Est , bur. 1.113
Montréal, Qc H2Y 1C6

Objet : 200 morts depuis 2001 suite à l'utilisation du Taser

Monsieur le ministre, Monsieur le maire,

À plusieurs reprises nous avons porté à votre attention des injustices que subissent les simples citoyens aux mains des autorités. Pour citer le docteur René Blais, responsable du volet médical au sous-comité consultatif sur l'emploi de la force policière mis en place par votre ministère « **aucun décès documenté n'a jusqu'à présent été directement lié à l'utilisation du Taser** ». Ce genre d'affirmation lancée à tout vent au public vise à cacher une réalité: plus de 200 personnes sont mortes en Amérique du Nord suite à l'utilisation du Taser par des membres d'une force policière. Lorsqu'on connaît les effets d'une seule décharge du Taser chez un individu, c'est se moquer de l'intelligence du public de laisser sous entendre que plusieurs décharges ne conduiraient pas à la mort.

Dans plusieurs cas il y a eu négligence criminelle de la part des autorités policières quant ils ont utilisé leurs armes. Cependant ils n'ont pas été inquiétés et ils ne le seront jamais si les citoyens ne se lèvent pas pour dénoncer l'inadmissible. Selon toute vraisemblance il y a deux types de justice au Québec : une justice pour le citoyen ordinaire et une autre pour le policier qui peut dormir assuré de l'impunité.

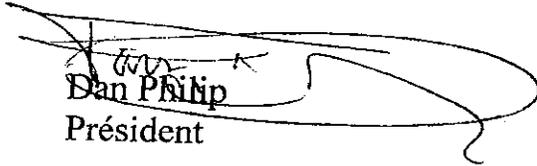
Boulevard Décarie, Montréal, Québec H3W 3C2
v.liguedesnoirs.org

Tél.:(514) 489-3830

Fax:(514) 489-2843

Il y a une méfiance dans la façon dont les enquêtes sont faites par les policiers sur d'autres policiers. C'est pour cette raison, nous vous demandons une fois de plus d'ordonner une enquête publique et indépendante sur la mort de Quilem Registre.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.


Dan Philip
Président

- C.C : -Mr Stephen Harper, Premier ministre du Canada
-Mr Jean Charest, Premier ministre du Québec
-Mr Mario Dumont, Chef de l'opposition
-Mme Pauline Marois, Chef du Parti Québec
-Mr Gaétan Cousineau, Président de la Commission des Droits
de la Personne et des Droits de la Jeunesse
-Amnistie Internationale Section francophone

Cabinet du maire
et du comité exécutif

Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
ville.montreal.qc.ca

Le 23 novembre 2007

Monsieur Dan Philip
Président
La Ligue des Noirs du Québec
201, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C2

N/Réf. : 07-245274

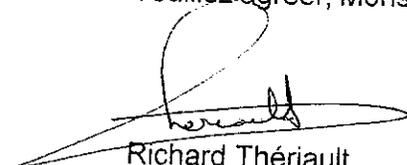
Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre adressée au Maire, le 14 novembre 2007, dans laquelle vous faites part de vos commentaires concernant l'utilisation du pistolet Taser et demandez d'ordonner une enquête publique et indépendante sur le décès de M. Quilem Registre.

Le Service de police de la Ville de Montréal est reconnu au Québec pour son expertise en matière de dispositif à impulsions (D. I.). Cette expertise repose sur sa directive très complète en matière d'utilisation et sur la qualité de la formation qu'il a développée. Cette directive est très stricte en matière d'utilisation du D. I. ou Taser et elle démontre un souci constant à l'égard de l'utilisation d'une force minimale en tout temps.

Néanmoins, je remets copie de votre correspondance à M. Claude Dauphin, vice-président du comité exécutif, responsable notamment de la sécurité publique, en lui demandant d'y accorder toute l'attention nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Richard Thériault
Directeur de l'administration et des communications